

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 614

23 mars 2010

SOMMAIRE

5 S.à r.l.	29443	Meigerhorn Capital S.à r.l.	29472
5 S.à r.l.	29443	MEI S.à r.l.	29466
5 S.à r.l.	29444	Meritor Luxembourg S.à r.l.	29466
Altice Securities S.à r.l.	29432	MGOP EDSA Investments, S.à r.l.	29467
ASO Lux S.à r.l.	29437	Moventas International S.à r.l.	29442
BRE/Dalian S.à r.l.	29426	OCM Luxembourg GSA Holdings S.à r.l.	29467
Cacyopee Immo S.A.	29458	OCM Luxembourg JD Herkules Invest- ments S.à r.l.	29467
Celan Holding S.A.	29437	OI-Clothing S.A.	29458
CHEPHAR Aktiengesellschaft für Chemie und Pharmazeutik S.A.	29447	Olinvest	29457
Climate Precision Technologies S.à r.l. ...	29452	Paris Premier Properties S.à r.l.	29458
Consens S.A. - SPF	29426	Paris Premier Properties S.à r.l.	29465
DAM Ponte S.à r.l.	29443	Powergen Australia Investments Ltd	29457
Dynamic Global Advisors S.à r.l.	29437	PRO 2 S.à r.l.	29457
Etolia S.A.	29456	Q Build	29456
EYSD Limited and Partners SCS	29470	Quinform S.à r.l.	29456
Forest Finance S.A.	29448	Rasco Holding S.A.	29452
Gestions Etudes Immobilières, société à responsabilité limitée	29442	Realand Investment S.A.	29451
HGSC 2 S.A.	29433	Realvir S.A.	29456
ICEC Limited S.A.	29442	Red Lions Car & Tuning Club	29471
IKO S.A.	29455	Resiworld S.A.	29449
Immobilière Doris	29457	RP Rendite Plus	29448
InterConseils	29426	Ruby Enterprises S.A.	29449
Kiwi International Corporation S. à r.l. ...	29443	S.B. & Partners S.e.c.s.	29449
Koplast AG	29432	Sofinart S.A.	29447
Lux Commerce GmbH	29448	Sonate Holding S.A.	29448
Massy S.A.	29444	Tip Top Livraisons S.à r.l.	29449
Mebaulux S.A.	29466	Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l. ..	29447
Mediterranean Shipping Company Luxem- burg S.A.	29466	Varifom International S.A.	29445

Consens S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.338.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57662 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010026876/12.

(100023709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

InterConseils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 60.879.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010026878/11.

(100023719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

BRE/Dalian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.309.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRE/Asia NQ S.à r.l. (formerly known as BRE/Asia S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 139659,

here represented by Ms. Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 20 January 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "BRE/Dalian S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognise only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate

or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by BRE/Asia NQ S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Sole shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the sole shareholder, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. BRE/Management S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 96323 is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/Asia NQ S.à r.l. (anciennement connue sous le nom de BRE/Asia S.à r.l.) une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous section B numéro 139659,

ici représentée par Mademoiselle Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 20 janvier 2010.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "BRE/Dalian S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par BRE/Asia NQ S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96323, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SONDHI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4739. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028131/301.

(100024772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Koplast AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010026879/11.

(100023835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Altice Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.112.

L'an deux mille dix, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTICE VII S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B143725, dont le siège social est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, ici représentée par M. Dominique Léonard, employé, ayant son adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 7 janvier 2010

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "ALTICE SECURITIES S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145112 constituée suivant acte de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, reçu en date du 19 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 685 du 30 mars 2009.

II. La comparante décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 3. Objet Social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, cotées ou non cotées, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre moyen, y compris le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

3.2. Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

3.3. La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

3.4. D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet."

III. La comparante décide de supprimer le paragraphe 3 de l'article 12 des statuts de la Société et de modifier l'article 21 des statuts en supprimant toute référence à la loi du 22 mars 2004 sur la Titrisation.

IV. La comparante décide de supprimer le paragraphe 2 de l'article 17 des statuts de la Société.

V. La comparante décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 18. Bilan et Compte de profits & Pertes.** Le conseil de gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il met les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société à la disposition de l'assemblée générale des associés."

VI. La comparante décide de supprimer les paragraphes 3 et 4 de l'article 20 des statuts de la Société.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: D. LEONARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3769. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010026880/66.

(100023675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

HGSC 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.820.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of January.

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HGSC 2 S.A.", a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, of 30 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1502 of 5 August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116820 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 17 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1286 of 27 May 2008. The meeting was declared open at 06.45 p.m. with Ms Audrey SCARPA, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Cédric BLESS, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Aurelia BONFANTI, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following: (i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To hear the report of the statutory auditor on the annual accounts of the Company as at 31 December 2008.

2 To approve the annual accounts for the year ending on 31 December 2007 and to allocate the net result of the year ending on 31 December 2007.

3 To approve the annual accounts for the year ending on 31 December 2008 and to allocate the net result of the year ending on 31 December 2008.

4 To grant a discharge to the directors and to the statutory auditor.

5 To resolve on the continuation of the operations of the Company despite any losses incurred (art. 100 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended).

6 To the extent necessary, to appoint Alter Domus Liquidation Services S.a r.l. as liquidator and to determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

7 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders adopted the following resolutions:

Acknowledgement

The general meeting of shareholders acknowledged that it had got due knowledge of the report of the statutory auditor on the annual accounts of the Company as at 31 December 2008.

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the annual accounts of the Company for the period ending on 31 December 2007, as submitted, and resolved, in relation to the said annual accounts, to carry forward the net loss of thirteen thousand five hundred and three euro and sixty three cents (EUR 13,503.63).

Accordingly, this resolution is passed by unanimous vote.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the annual accounts of the Company for the period ending on 31 December 2008, as submitted, and resolved, in relation to the said annual accounts, to carry forward the net loss of three hundred and two million seventy two thousand five hundred and twenty six euro and sixty two cents (EUR 302,072,526.62). Accordingly, this resolution is passed by unanimous vote.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant full discharge to the directors and to the statutory auditor for the proper performance of their respective duties during the financial years ending on 31 December 2007 and on 31 December 2008.

Accordingly, this resolution is passed by unanimous vote.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved not to continue the operations of the Company by application of article 100 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

As a result, the general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Accordingly, this resolution is passed by unanimous vote.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. ", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142389, as liquidator. The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company. The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Accordingly, this resolution is passed by unanimous vote.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 07.06 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un janvier.

par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la "HGSC 2 S.A.", une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1502 du 5 août 2006 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116820 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1286 du 27 mai 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.45 heures sous la présidence de Maître Audrey SCARPA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Aurelia BONFANTI, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Lecture du rapport du réviseur d'entreprises concernant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

2 Approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007 et allocation des résultats de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2007.

3 Approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et allocation des résultats de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008.

4 Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5 Continuation des activités de la Société malgré les pertes reportées (art. 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

6 Si nécessaire, nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. comme liquidateur et détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

7 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Constatation

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de ce qu'elle a bien eu connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007, tels que soumis à l'assemblée, et décide, en relation avec lesdits comptes annuels, de reporter les pertes d'un montant total de treize mille cinq cent trois euros et soixante-trois cents (EUR 13.503,63).

Cette résolution a été approuvée par vote unanime.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008, tels que soumis à l'assemblée, et décide, en relation avec lesdits comptes annuels, de reporter les pertes d'un montant total de trois cent deux millions soixante-douze mille cinq cent vingt-six euros et soixante-deux cents (EUR 302.072.526,62). Cette résolution a été approuvée par vote unanime.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leur mandat respectif durant les exercices sociaux se clôturant au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.

Cette résolution a été approuvée par vote unanime.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de ne pas poursuivre les activités de la Société en application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Par conséquent, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat. Cette résolution a été approuvée par vote unanime.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142389 comme liquidateur. L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Cette résolution a été approuvée par vote unanime.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.06 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SCARPA, C. BLESS, A. BONFANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1117. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010028607/193.

(100025819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Celan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010026881/11.

(100023843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Dynamic Global Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 139.328.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010026883/11.

(100023875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

ASO Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.505,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.761.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASO Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.761, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1976 on October 21, 2006 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) were subsequently amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 14, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 12 of January 5, 2010 and on December 31, 2009, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Articles have not been amended since then.

There appeared:

Alchemy Special Opportunities Fund L.P., acting through its general partner Alchemy Special Opportunities (GP) Limited, a Limited Partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands (the Sole Shareholder);

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. as appears from the attendance list, the one million two hundred fifty thousand four hundred (1,250,400) shares, constituting the entire share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Proposal to create Class H Shares (as to be defined in the Articles);

2. Proposal to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) so as to bring the share capital of the Company from twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504) to twelve thousand five hundred and four five (EUR 12,505), by way of the creation and issuance of one hundred (100) class H "tracker" shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each in consideration for a payment in cash in an aggregate amount of one hundred euro (EUR 100), of which one euro (EUR 1) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and ninety-nine euro (EUR 99) shall be allocated to the share premium account H corresponding to the class H "tracker" shares;

3. Amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the above changes, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and five euro (EUR 12,505) represented by one million two hundred fifty thousand five hundred (1,250,500) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one hundred (100) class D "tracker" shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (iii) one hundred (100) class E "tracker" shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (iv) one hundred (100) class F "tracker" share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (v) one hundred (100) class G "tracker" share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and one hundred (100) class H "tracker" share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share)

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated Hillarys Blinds receivable.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated Virgin Media C Loan.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated New Look PIK receivable.

The Class G Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the EUR denominated Taylor Wimpey receivable.

The Class H Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the EUR denominated Rodenstock receivable."

4. Amendment to the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. these facts having been exposed and recognised as true by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder decides on the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create new class H "tracker" shares of the Company (the Class H Shares) with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each..

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1) so as to bring the share capital of the Company from twelve thousand five hundred and four euro (EUR 12,504) to twelve thousand five hundred and five euro (EUR 12,505), by way of the creation and issuance of one hundred (100) Class H Shares, having a nominal value of one euro-cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one hundred (100) Class H Shares and to have them fully paid up by a contribution in cash in the amount of one hundred euro (EUR 100).

The contribution in cash of an aggregate amount of one hundred euro (EUR 100) made to the Company is to be allocated as follows:

- one euro (EUR 1) to the nominal share capital account of the Company; and
- ninety-nine euro (EUR 99) to the share premium account H corresponding to the Class H Shares.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and five euro (EUR 12,505) represented by one million two hundred fifty thousand five hundred (1,250,500) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share), divided into (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one hundred (100) class D "tracker" shares (collectively, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (iii) one hundred (100) class E "tracker" shares (collectively, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (iv) one hundred (100) class F "tracker" share (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (v) one hundred (100) class G "tracker" share (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and one hundred (100) class H "tracker" share (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share).

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated Hillarys Blinds receivable.

The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated Virgin Media C Loan.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated New Look PIK receivable.

The Class G Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the EUR denominated Taylor Wimpey receivable.

The Class H Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the EUR denominated Rodenstock receivable.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books and registers of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASO Lux S.à r l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.761, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1976 le 21 octobre 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par la suite par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de

résidence à Luxembourg, le 14 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 12 du 5 janvier 2010 et le 31 décembre 2009, par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Les Statuts n'ont plus été modifiés depuis lors.

A comparu:

Alchemy Special Opportunities Fund L.P., agissant par le biais de son associé commandité Alchemy Special Opportunities (GP) Limited, un Limited Partnership régi par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, les Iles Anglo-normandes (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. comme il ressort de la liste de présence, le million deux cent cinquante mille quatre cents (1.250.400) parts sociales, constituant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les participants ont été informés au préalable;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Proposition de créer des Parts Sociales de Classe H (telles qu'à définir dans les Statuts);

2. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504) à douze mille cinq cent cinq euros (EUR 12.505) par la création et l'émission de cent (100) parts sociales "traçantes" de classe H, ayant une valeur nominale de un eurocent (EUR 0,01) chacune en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant total de cent euro (EUR 100) dont un euro (EUR 1) sera alloué au compte de capital social nominal de la Société et quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99) sera alloué au compte de prime d'émission H correspondant aux parts sociales "traçantes" de classe H;

3. Modification de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante;

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinq euros (EUR 12.505) représenté par un million deux cent cinquante mille cinq cents (1.250.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale), divisées en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (iii) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (iv) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (v) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G) and (vi) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H).

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Hillarys Blinds exprimée en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans Virgin Media C Loan exprimé en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance New Look PIK exprimée en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Taylor Wimpey exprimée en euros.

Les Parts Sociales de Classe H tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Rodenstock exprimée en euros."

4. Modification des livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société; et

5. Divers.

III Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales "traçantes" de Classe H d'une valeur nominale d'un eurocent (EUR 0,01) chacune (les Parts Sociales de Classe H).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1) afin de porter le capital social de la Société de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504) à douze mille cinq cent cinq euros (EUR 12.505) par la création et l'émission de cent (100) Parts Sociales de Classe H, ayant une valeur nominale de un eurocent (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, décide de souscrire à cent (100) Parts Sociales de Classe H et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent euros (EUR 100).

L'apport en numéraire d'un montant total de cent euros (EUR 100) à la Société sera affecté de la manière suivante:

- un euro (EUR 1) au compte de capital social nominal de la Société; et
- quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99) au compte de prime d'émission H correspondant aux parts sociales "traçantes" de classe H.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinq euros (EUR 12.505) représenté par un million deux cent cinquante mille cinq cents (1.250.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales, et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale), divisées en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (H) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement une Part Sociale de Classe D), (iii) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (iv) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe F), (v) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G), (vi) cent (100) parts sociales "traçantes" de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H)

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Hillarys Blinds exprimée en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans Virgin Media C Loan exprimé en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance New Look PIK exprimée en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Taylor Wimpey exprimée en euros.

Les Parts Sociales de Classe H tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Rodenstock exprimée en euros."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4758. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)
- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028611/248.

(100025926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

ICEC Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 144.513.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 février 2010.

EDOUARD DELOSCH

NOTAIRE

Référence de publication: 2010026890/12.

(100023941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

G.E.I. S.à r.l., Gestions Etudes Immobilières, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 55, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 35.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 janvier 2010.

EDOUARD DELOSCH

NOTAIRE

Référence de publication: 2010026892/13.

(100023942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Moventas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.034.375,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.343.

Par résolutions signées en date du 5 février 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de:

- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Matts Rosenberg, avec adresse professionnelle au 4, Birger Jarlsgatan, 11434 Stockholm, Suède, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Kristian Kemppinen, avec adresse professionnelle au 4, Birger Jarlsgatan, 11434 Stockholm, Suède, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Andrew Townend, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, WC2E 7EN Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. Nomination de:

- Sandrine Anton, avec adresse professionnelle au 35, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Catherine Dessoy, avec adresse professionnelle au 31, Rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Shaun Johnston, avec adresse professionnelle au 30-32, New Street, JE2 3RA, St Helier, Jersey, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010027354/29.

(100023729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 février 2010.

EDOUARD DELOSCH

NOTAIRE

Référence de publication: 2010026894/12.

(100023946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 31, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 79.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010026896/12.

(100023697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 31, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 79.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010026898/12.

(100023698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

DAM Ponte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.955.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 février 2010

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 12 février 2010;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

DAM Ponte S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2010027017/18.

(100023175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 31, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 79.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010026900/12.

(100023699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Massy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.698.

L'an deux mille dix, le treize janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MASSY S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132698, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2652 du 20 novembre 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2451 du 16 décembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-4831 Rodange, 73, route de Longwy, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Acceptation de la démission de Madame Kahrien LERBS de sa fonction d'administratrice, avec décharge.

3. Nomination de Monsieur Armand PIZZIRULLI, gérant de sociétés, né à Mont-Saint-Martin (France), le 12 septembre 1957, demeurant à F-54400 Longwy, 6, rue Fabert, à la fonction d'administrateur et fixation de la durée de son mandat.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-4831 Rodange, 73, route de Longwy, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Pétange."

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Kahrien LERBS de sa fonction d'administratrice de la Société et lui accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Armand PIZZIRULLI, gérant de sociétés, né à Mont-Saint-Martin (France), le 12 septembre 1957, demeurant à F-54400 Longwy, 6, rue Fabert, à la fonction d'administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt, les membres du conseil d'administration, présents ou représentés, se sont réunis, et après avoir délibéré valablement, ils ont décidé de nommer Monsieur Armand PIZZIRULLI, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 janvier 2010. Relation GRE/2010/290. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010026910/70.

(100023095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Varifom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.682.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VARIFOM INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 129.682, constituée suivant acte reçu le 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1806 du 25 août 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 210.000 (deux cent dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du projet de fusion par absorption par ITALGAMMA S.A. de VARIFOM INTERNATIONAL S.A.

2. Présentation du rapport du conseil d'administration afférent à la fusion décrite sub.1.

3. Décision de procéder à la fusion par absorption de la société ITALGAMMA S.A. par la société VARIFOM INTERNATIONAL S.A.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

5. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société absorbée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre ITALGAMMA S.A. (la "Société Absorbante") et VARIFOM INTERNATIONAL S.A. (la "Société Absorbée") a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 2250 du 18 novembre 2009.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 12 novembre 2009, enregistré à Luxembourg le 13 novembre 2009, prévoit l'absorption de VARIFOM INTERNATIONAL S.A. par ITALGAMMA S.A. avec prise d'effet de la fusion au 30 septembre 2009 sur le plan comptable (date effective), date à laquelle la société ITALGAMMA S.A. poursuivra seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

L'assemblée approuve en outre le rapport justificatif du conseil d'administration sur le projet de fusion prévu par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales. Un exemplaire dudit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte. En application de l'article 266(5) de la loi sur les sociétés, l'actionnaire renonce au rapport d'expert sur le projet de fusion.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'accepter de rémunérer l'apport de fusion par l'émission de 904.008 (neuf cent quatre mille huit) actions de la Société Absorbante, d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, ce qui correspond à 5.381 (cinq mille trois cent quatre-vingt-une) actions nouvelles de la Société Absorbante contre 1.250 (mille deux cent cinquante) actions existantes de VARIFOM INTERNATIONAL S.A., la Société Absorbée.

Troisième résolution:

Par suite de l'apport par la Société Absorbante de l'universalité de son patrimoine actif et passif à la Société Absorbante, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par suite de cette fusion.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide que les registres et documents de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante pendant la durée légale.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises sous la condition suspensive de l'approbation de la fusion dans les mêmes termes par l'assemblée de la Société Absorbante.

Certification

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet de fusion.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. TONELLI, G. PREAUX, A. UHL, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 30 décembre 2009, LAC/2009/57909: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 1 February 2010.

Référence de publication: 2010026902/81.

(100023170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

CHEPHAR Aktiengesellschaft für Chemie und Pharmazeutik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 16.142.

Comptes annuels consolidés au 31.12.2005 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.02.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010027058/15.

(100023556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.106.

RECTIFICATIF

L'affectation des résultats disponibles des comptes au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 25 mars 2009 sous la référence L090045230.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation des résultats disponibles des comptes au 31 décembre 2007 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010026992/17.

(100023280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Sofinart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 101.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010026920/11.

(100023194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Sonate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 69.208.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026928/10.

(100023150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

RP Rendite Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 94.920.

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15.01.2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2010026929/12.

(100023099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Forest Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 90.804.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 30 décembre 2009, LAC/2009/57908 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 décembre 2009, acte n° 671, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société FOREST FINANCE S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 25, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Délivré à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Référence de publication: 2010027019/18.

(100023169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Lux Commerce GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6452 Echternach, 16, rue Kahlenbeerch.
R.C.S. Luxembourg B 128.174.

Gesellschafterversammlung einer GmbH

Heute, den neunten Februar zweitausendzehn

9. Februar 2010

hält die Gesellschafterin der Firma Lux Commerce GmbH eine Versammlung ab.

Das ist:

Frau Sabine Braun-Yücel, geb. Braun, geboren am 11.04.1968

wohnhaft 91601 Dombühl, Höfener Str. 4

1. Sachverhalt

im Handelsregister des Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg ist unter der Handelsregisternummer B 128.174 die Firma Lux Commerce GmbH mit Sitz in Echternach eingetragen.

2. Beschlußfassung

Die o. g. Gesellschafterin hält unter Verzicht auf sämtliche Formen und Fristen eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und beschließt:

Ab heute ist Herr Cihat Yücel kein Geschäftsführer mehr. Frau Sabine Braun-Yücel ist somit alleinige Gesellschafterin und Geschäftsführerin. Ihr Wohnsitz ist in Deutschland, Höfener Str. 4 in 91601 Dombühl.

Die Änderung wird dem Handelsregister in Luxemburg mitgeteilt.

Sabine Braun-Yücel.

Référence de publication: 2010027619/24.

(100024674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Ruby Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Fait à Luxembourg, le 16 février 2010.

Référence de publication: 2010026930/10.

(100023589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

S.B. & Partners S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 120.677.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026931/10.

(100023133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Resiworld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.972.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026932/10.

(100023241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Tip Top Livraisons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.235.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Paulo José Angélica PEREIRA DA SILVA, dirigeant de société, demeurant à F-45800 Saint Jean de Braye, 23, rue de la Godde, né à Felgueiras (Portugal), le 5 novembre 1967.
- 2.- Madame Maria DO CÉU GOMES GONCALVES, dirigeant de société, demeurant à F-45800 Saint Jean de Braye, 23, rue de la Godde, née à Canedo Villa Real (Portugal), le 2 juin 1970.
- 3 - Monsieur José Manuel DE ALMEIDA MARTINS CORREIA, directeur, demeurant à F-45140 Saint Jean de la Ruelle, 152, rue Charles Beauhaire, né à Orléans (France), le 24 octobre 1968.
- 4.- Madame Silvia Maria RODRIGUES ANTUNES, caissière, demeurant à L-7247 Helmsange, 21, rue Charles Rausch, née à Castanheira de Pêra (Portugal), le 11 mars 1966.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la livraison à domicile, en particulier de produits alimentaires, de boissons alcooliques et non-alcooliques, l'achat et la vente en gros et demis gros, en particulier de produits alimentaires, de boissons alcooliques et non-alcooliques.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir ou faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de TIP TOP LIVRAISONS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et Libération

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Paulo José Angélica PEREIRA DA SILVA, prénommé: trente parts sociales	30
2.- Madame Maria DO CÉU GOMES GONCALVES, prénommée: trente parts sociales	30
3.- Monsieur José Manuel DE ALMEIDA MARTINS CORREIA, prénommé, vingt parts sociales	20
4.- Madame Silvia Maria RODRIGUES ANTUNES, prénommée, vingt parts sociales	20
TOTAL. Cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2010.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.200,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Paulo José Angélica PEREIRA DA SILVA, dirigeant de société, demeurant à F-45800 Saint Jean de Braye, 23, rue de la Godde, né à Felgueiras (Portugal), le 5 novembre 1967.

La société est valablement engagée par signature du gérant unique.

2) Le siège social de la société est fixé à L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Joseph Kieffer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. J. A. PEREIRA DA SILVA, M. DO CÉU GOMES GONCALVES, J. M. DE ALMEIDA MARTINS CORREIA, S. M. RODRIGUES ANTUNES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3610. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Référence de publication: 2010026980/105.

(100023118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Realand Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.339.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010026935/11.

(100023223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Rasco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 18.691.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026934/10.

(100023124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Climate Precision Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.291.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of December.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Climate Precision Technologies S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 146.291, pursuant to a notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg-City, dated 1st day of April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 15th day of June 2009, number 1167, page 55970 (hereinafter referred to as the "Company").

The meeting is opened by Mrs Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Caroline RONFORT, prenamed.

The chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Approval of the interim accounts of the Company as at December 21, 2009;
2. Discharge given to the board of directors of the company for the performance of their duties from 1st April 2009 (date of incorporation) until the date of putting the Company into liquidation;
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
4. Appointment of the liquidator and determination of its power.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at December 21, 2009.

Second resolution

The meeting decides to grant full discharge to the member of the board of directors of the Company for the performance of their duties from 1st April 2009 (date of incorporation) until the date of putting the Company into liquidation.

Third resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolved to appoint as liquidator:

- Theatre Directorship Services Alpha Sàrl, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 98.454 (the "Liquidator").

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the meeting.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et unième jour de décembre.

Par-devant, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de "Climate Precision Technologies S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.291 constituée suivant acte notarié de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juin 2009, numéro 1167, page 55970 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Caroline Ronfort, employée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Caroline RONFORT, préqualifiée.

Madame la Présidente expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 21 décembre 2009
 2. Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} avril 2009 (date de constitution) jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
 3. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
 4. Nomination d'un liquidateur et détermination des pouvoirs qui lui sont conférés;
- (ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés

présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varientur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société au 21 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} avril 2009 (date de constitution) jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

- Theatre Directorship Services Alpha Sarl, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.454 (le "Liquidateur").

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 6 janvier 2010, LAC/2010/892, Reçu douze Euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 February 2010.

Référence de publication: 2010028598/152.

(100026084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

IKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.355.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf février.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Louis KOENER, maître-boucher, demeurant à L-8041 Bertrange, 201, rue des Romains, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "IKO S.A." ayant son siège social à L - 4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 février 2000, publié au Mémorial C numéro 347 du 16 mai 2000, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 74.355.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 927 du 10 septembre 2003.

II.- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) chacune entièrement libérées.

III.- Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la dite société "IKO S.A."

IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

V.- Que partant, il prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

VI.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il a transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VIII.- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société en fonction pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L - 4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

XII.- Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connus du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.Koener, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: EAC/2010/1641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010027559/49.

(100024372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Realvir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 91.704.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026936/10.

(100023227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Rasco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 18.691.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026938/10.

(100023119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Q Build, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.360.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026939/10.

(100023865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Quinform S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 104.237.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2010026940/12.

(100023742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Etolia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 100.361.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung am 25.01.2010

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Frau Monique Maller und Herrn André Meder, beide mit Berufsanschrift 12, rue Ste. Zithe, L-2763 Luxembourg.
2. Die Hauptversammlung beschließt, Frau Kerstin Kleudgen und Herrn Jean-Paul Kill, beide mit Berufsanschrift 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen. Sie werden ernannt bis zur ordentlichen Hauptversammlung die im Jahr 2015 stattfindet.
3. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissar Lux-Fiduciaire Consulting Sàrl, mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

4. Die Hauptversammlung beschliesst die Gesellschaft BTB Consult Sàrl, mit Sitz in 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg zum neuen Kommissar zu ernennen. Sie wird ernannt bis zur ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2015 stattfindet.

5. Die Hauptversammlung beschließt den Gesellschaftssitz an folgende Adresse zu verlegen: 22, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxemburg, 25.01.2010.

Für den Verwaltungsrat

Référence de publication: 2010027785/22.

(100023985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

PRO 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.173.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026941/10.

(100023780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Powergen Australia Investments Ltd, Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 530.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.940.

Le bilan au 22 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2010.

Pour la société.

Référence de publication: 2010026942/11.

(100023905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Olinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 131.896.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026943/10.

(100023864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Immobilière Doris, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 576.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 85.636.

Société à responsabilité limitée constituée originairement sous la forme d'une société civile au nom de S.C.I. DORIS suivant acte établi sous seing privé, en date du 29 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 190 du 9 mai 1992. Les statuts et notamment la forme juridique et la dénomination sociale ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 711 du 8 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.
IMMOBILIERE DORIS
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2010027001/19.

(100023572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

OI-Clothing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.717.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24 juin 2009

Résolution

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée nomme:

- Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, résidant à Luxembourg
- Mme Virginie Derains, employée privée, résidant à Luxembourg
- Mme Stéphanie Bouju, employée privée, résidant à Luxembourg
- M. Angelo Barozzi, consultant, résidant à Bogogno
- M. Gian Maria Argentini, employé privé, résidant à Besana in Brianza

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée qui sera tenue en 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée nomme:

- Ernst & Young S.A., au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée tenue en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour extrait conforme

Un Administrateur

Référence de publication: 2010027350/23.

(100023436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Paris Premier Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 113.137.

—
Les comptes annuels au 30.06.07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010026949/9.

(100023730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Cacyopee Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.298.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le onze février,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert, 19 Grand-Rue,

A comparu:

La société anonyme ADVISA S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 8 février 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 5 mai 2006, numéro 884, page 42.421,

ici représentée par son administrateur Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon,

laquelle a été nommée à ces fonctions suivant assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2008, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 21 mai 2008, numéro 1225, et agissant en vertu des pouvoirs lui confiés par l'article 11 des statuts de la dite société.

Laquelle comparante, agissant ès-dit qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "CACYOPEE IMMO SA." société anonyme.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (€ 31.000.- euros), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (€ 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de novembre à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq-pour-cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2011.

Souscription et Libération

La partie comparante préqualifiée déclare souscrire l'intégralité des trois cent dix actions.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (€31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Réunion en Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclare se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

Mademoiselle Sandrine ANTONELLI, directrice de sociétés, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

Madame Claudine BOULAIN, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre Grande (France), demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

La société anonyme ADVISA S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.252,

représentée par Mademoiselle Claire SABBATUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon, préqualifiée.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société à responsabilité limitée TRUSTAUDIT S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2015.

4) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand and ten, on the eleventh of February,
Before Maître Karine REUTER, notary residing in Redange/Attert.

There appeared the following parties:

ADVISA S.A., a company registered under the luxemburg laws, having its registered offices in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

registered with registre de commerce et des sociétés à Luxembourg under the section B and the number 114.252, incorporated by notarial deed Maître Henri BECK, notary public, residing in Echternach, on the 8th of February 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on the 5th of May 2006, number 884, page 42.421,

here représentée by Claire SABBATUCCI, professionally residing in L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon, acting as administrator of the foresaid company, in accordance with a general meeting dated 16th of April 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on the 21st of May 2008, number 1225, and in accordance with article 11 of the articles of incorporation.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which will be formed:

Art. 1. There is hereby established a company (the "Company") in the form of a société anonyme which will exist under the name of "CACYOPEE IMMO S.A.", société anonyme.

Art. 2. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent and that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The purpose of the Company is the participation, under any possible-forms, in Luxembourg or foreign businesses and companies of any kind, be it commercial, industrial, financial or others, the acquisition of all kinds of securities and rights, by the way of participation, investment, subscription, underwriting or option, negotiation and all other ways, and especially the development and the acquisition of patents and licenses, the management and the enforcement of these patents and licenses, as well as all other rights related to these patents and licenses, or completing these patents and licenses.

The Company may grant to the companies and businesses it takes interest in, assistance, loans and guaranties, and finally may do all kind of operations and activities related directly or indirectly to its corporate purpose.

Moreover, the company may take any decisions and carry out any actions which the company deems useful to the accomplishment and the development of its purposes, especially by borrowing, by issuing notes and bonds, and by lending funds to the above mentioned companies.

The purpose of the company is furthermore the management, renting and letting, the promotion as well as the enforcement of real estate, for its own purpose.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any interested party.

The Company may furthermore transact all commercial, industrial and financial, personal and real estate businesses which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or might facilitate its development.

In general, the corporation may carry out any commercial, industrial and financial operation, movable or immovable, as well as all transactions and operations which it may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (31,000 €) divided into three hundred and ten (310) Shares with a per value of one hundred euro (100 €) per Share.

The authorized capital of the Company is set at two million euros (€ 2.000.000,-) divided into twenty thousand (20.000) Shares with a per value of one hundred euro (100 €) per Share.

The authorized capital as well as the subscribed capital of the company may be increased or reduced by decision of the general meeting of the shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors - during a period of 5 years, starting from the date of the publication of the present deed in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") - authorized and appointed to increase the capital within the limits of the authorized capital, by issuance of new shares with or without share premium.

The Board of Directors is authorized to remove the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares.

The Board of Directors may delegate to any member of the board, any director or to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital, duly realized and recorded in a notarial deed, upon the instructions of the Board of Directors, the present article will be automatically modified in order to reflect the modification.

Certificates may be issued on single shares or on two or more shares, at the shareholder's option.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

Art. 6. The Company will be administered by the Board of Directors composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders.

The Directors will be elected by the General Meeting of Shareholders, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected.

They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman. The Board of Directors will meet upon notice executed by the Chairman, or, in his absence, by two of the directors.

The meetings of the Board of Directors shall be chaired, in the absence of the Chairman, by a Director appointed by the meeting of the Board of Directors.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented at a meeting of the Board. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing another director as his or her proxy.

In case of urgency directors may cast their vote on the agenda in writing, by fax, cable or telegram.

Decisions shall be taken by a majority of the votes.

In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Art. 8. The written minutes of the meeting of the Board of Directors are signed by all members present at the meetings. Copies of these minutes, to be produced in justice or another place, are signed by the president or by two directors.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the social affairs of the company, and to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved, by the Law as amended or by the Articles, to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to the directors, or to any third person, who do not need to be shareholders, in accordance to article 60 of the law of the 10th of August, 1915.

It may also give special powers for determined matters by ordinary proxy, or proxy by notarial deed.

Art. 11. The Company will be bound under any circumstances by the joint signatures of any two Directors, without prejudice of special powers or mandates granted by the Board of Directors under the conditions of article 10.

Art. 12. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

The auditor(s) will be elected by the Shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, and the duration of their mandate.

Art. 13. Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 14. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second friday of november. at 5 pm.

If such day is not a business day, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

In case of extraordinary circumstances (circonstances de force majeure) the Meetings of the Shareholders, including the ordinary annual general meeting, may take place outside the Grand-Duchy of Luxembourg. The Board of Directors supremly appraises if such a circumstance exists.

The Board of Directors in that case fixes the conditions required to take part in these general meetings.

Art. 15. The notice to attend the General Meetings shall be governed by the provisions of the law.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may cast his / her vote in person or by a representative, who does not need to be a shareholder.

Each share is entitled to one vote.

Art. 16. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of the following year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. If a dividend is distributed to the shareholders, the Board of Directors decides on the date and the place the dividends are paid.

The General Meeting may authorize the Board of Directors to pay the dividends in a currency different from the currency used by the company, and to fix the exchange rate.

Subject to the conditions fixed by Luxembourg law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law. There will be no voting right nor a right on dividends as long as these shares are owned by the company.

Art. 18. The Company may be dissolved by the consent of the General Meeting of Shareholders.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 19. The Company indemnifies all directors of dammagages or expenses caused to a director by all action ou procedure intended against that director and related to his mandate as director, excepted if the director is responsible of fault, intentionnal bad administration or neglect.

Art. 20. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg Company Law.

Special dispositions

The Company's first financial year runs from the date of incorporation and ends on June 30th , 2011.

Subscription

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed par the appearing party.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000 €) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, .1915 on commercial companies have been observed.

29465

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand five hundred euros (1.500 €)

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3)

The following are appointed directors:

Sandrine ANTONELLI, directrice de sociétés, born on the 6th of March 1969 in Savigny-sur-Orge (France), professionally residing L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

Claudine BOULAIN, comptable, born on the 2nd of June, 1971 in Moyeuvre Grande (France), professionally residing L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

ADVISA S.A., société anonyme, with registered offices in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered with the registre de commerce et des sociétés à Luxembourg under section B and number 114.252, represented by Claire SABBATUCCI, employée privée, professionally residing L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

2. The number of statutory auditors is set at one (1).

Has been appointed statutory auditor TRUST AUDIT S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders resolving on the accounts for the year ending 2015.

4. The registered office of the company is established at L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Sabbatucci, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 février 2010. Relation: RED/2010/193. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 16 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010028123/369.

(100025110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Paris Premier Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 113.137.

Les comptes annuels au 30.06.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026955/10.

(100023731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

MEI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 136.075,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.465.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

- * Monsieur Jan Willem OVERHEUL en tant que Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;
- * Madame Laurence QUÉVY en tant que Gérante A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;
- * Monsieur Paul CLARKE en tant que Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

- De nommer:

* Luxembourg Corporation Company S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37974, et ayant son siège au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

* TCG Gestion S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67822, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027786/24.

(100024087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Mebaulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.
R.C.S. Luxembourg B 48.974.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026958/10.

(100023779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Mediterranean Shipping Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 145.643.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026960/10.

(100023741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Meritor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 394.032.781,44.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 72.248.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010026961/11.

(100023627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

MGOP EDSA Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.490.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} septembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010026963/12.

(100023183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Luxembourg GSA Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.515.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg GSA Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 149.515 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 17, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2453 of December 18, 2009,

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.551 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 22, 2010.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the name of the Company from "OCM Luxembourg GSA Holdings S.à r.l." to "OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l.";
2. Amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change.
3. Amendment to article 3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, including participations through purchase of debt instruments, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "OCM Luxembourg GSA Holdings S.à r.l." to "OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l." with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, including participations through purchase of debt instruments, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg GSA Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.515 (la Société), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2453 du 18 décembre 2009,

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 janvier 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "OCM Luxembourg GSA Holdings S.à r.l." en "OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l.";

2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la modification mentionnée ci-dessus;

3. Modification de l'article 3 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, en ce compris des participations par le biais d'achat d'instruments de dette, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

4. Divers

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "OCM Luxembourg GSA Holdings S.à r.l." en "OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l.", avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est OCM Luxembourg JD Herkules Investments S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet Social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, en ce compris des participations par le biais d'achat d'instruments de dette, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.300.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2010. Relation: LAC/2010/4748. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010028705/193.

(100025852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

EYSD Limited and Partners SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.564.

La société a été notifiée du changement d'adresse de M. Stagno. De plus, il résulte de deux contrats de transfert de part avec date effective au 30 septembre 2009 et 1^{er} octobre 2009 que la part de Classe A et les 50 parts de Classe B, d'une valeur nominale de dix mille Dollars Américains (USD 10.000,-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont désormais détenues comme suit:

Part de classe A:

1 part: EYSD Limited, société limitée par garantie gouvernée par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman,

Iles Cayman et immatriculée au Registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro 128248, en sa qualité d'associé commandité de la Société;

Parts de classe B:

40 parts: EYSD Limited, précitée, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;

1 part: M. Stephen John Aldersley, né le 20 juillet 1953 à East York Township - Ontario, (Canada) et résidant au 30, Diepenbrock Straat, 1077WB, Pays-Bas, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;

1 part: M. Kai Hielscher, né le 20 février 1968 à Tokyo (Japon) et résidant au 12, Rosenheimerstr., 81669 Munich, Allemagne, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;

1 part: M. Richard Ireland, né le 22 octobre 1962 à Clevedon (Royaume-Uni) et résidant au 1, East Chang An Ave, Dong Cheng District, 100738 Pékin, Chine, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;

1 part: M. Giuseppe Nicolosi, né le 4 septembre 1954 à Catania (Italie) et demeurant au 8, Phillimore Gardens, appartement 1, W8 7QD Londres, Royaume-Uni, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;

1 part: M. Rodney L. Nussbaum, né le 5 juin 1955 à Butler, Missouri (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 480, Wassou Road, PO Box 266, Crystal Bay, Nevada 89402, Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;

1 part: M. Gary Schweitzer, né le 8 décembre 1951 dans le Queens, New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 1217, Knightsgate Court, Sun City Center, Floride 33573 Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;

1 part: M. Giovanni Stagno, né le 16 novembre 1971 à Milazzo (Italie) et demeurant à Akasaka Tameike Tower Residence #1907, 2-17-1 Akasaka, Minato-ku, Tokyo 107-0052, Japon, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;

1 part: M. Stephen James Jones, né le 21 mai 1964 à EBBW Vale (Royaume-Uni) et demeurant au 501, The Cedars, Sandhurst Gardens, Johannesburg, Afrique du Sud, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;

1 part: M. Paul Thurston, né le 9 août 1966 à Slydell, Louisiane (Etats-Unis d'Amérique), et demeurant au Hibiya Kokusai Building, 2-2-23 Uchisaiwai-cho, Chiyoda-ku, Tokyo 100-0011, Japon, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société;

1 part: M. Alexey Kondrashov, né le 21 juin 1970 à Moscou (Russie), et demeurant au Sadovnicheskaya Nab. 77, bld. 1, 115035 Moscou, Russie, en sa qualité d'associé commanditaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munzbach, le 29 janvier, 2010.

Pour extrait conforme

EYSD Limited

Sam Fouad

Director

Référence de publication: 2010027614/46.

(100024640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Red Lions Car & Tuning Club, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5310 Contern, 2, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg F 8.233.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. L'association porte le nom "Red Lions Car & Tuning Club Luxembourg". Celle-ci est une association sans but lucratif (a.s.b.l.).

Art. 2. Son siège se situe à Luxembourg. Adresse: Koepp Yves, 2, rue de Moutfort, L-5310 Contern.

Art. 3. Sa durée est indéterminée.

Art. 4. L'activité de ses membres se limite aux loisirs et au sport, dit Sport automobile.

Art. 5. L'association est politiquement impartielle.

Art. 6. L'exclusion de l'association est possible du fait:

- de la démission écrite par voie recommandée adressée au comité,
- du non-paiement des cotisations annuelles,
- d'une infraction aux statuts.

Art. 7. L'exclusion d'un membre ne peut être effectuée qu'à partir d'un vote majoritaire du comité, la majorité simple étant suffisante. Aucun membre, soit exclus, soit démissionnaire, n'aura droit au remboursement des cotisations annuelles payées, mais, est obligé de rendre tout matériel lui ayant été fourni par le club. De même que la carte de membre.

Art. 8. Le montant de cotisation annuelle payable par les membres, est fixé par vote majoritaire du comité. Le paiement de la cotisation entraînant la remise d'une carte de membre actif ou inactif, permettra aux membres de bénéficier des droits leur accordés par la loi du 28 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif et les institutions d'utilité publique et des droits lui accordés par le comité. Tout membre n'ayant pas payé la cotisation annuelle jusque fin février sera automatiquement exclus de l'association.

Art. 9. Les membres du comité sont désignés annuellement par vote secret lors de l'assemblée générale. La majorité simple étant déterminante. Aucun membre de l'association ne peut être contraint à occuper une tâche au comité et ne peut être élu s'il n'a pas posé sa candidature au préalable.

Art. 10. Le comité a la possibilité, lors de l'assemblée générale, de désigner en accord avec les membres un groupe qui aura pour tâche d'effectuer des travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'association et ceci uniquement dans l'intérêt de cette dernière.

Art. 11. Le comité doit prendre note de toute proposition faite par les membres, et prendre une décision par vote à leur sujet, la majorité simple étant déterminante.

Art. 12. Tout membre de comité est rééligible.

Art. 13. Les tâches de tout membre du comité ne prennent fin qu'après réélection d'un nouveau membre au comité. En cas de démission ou exclusion d'un de ses membres au courant de l'année, il y a lieu de procéder à une assemblée générale extraordinaire, lors de laquelle le remplacement du partant est à voter, la majorité étant déterminante.

Art. 14. Le comité est en droit de vote si la majorité de ses membres est présente à la réunion.

Art. 15. La voix du président est décisive, en cas d'égalité de voix lors d'un vote.

Art. 16. Le comité a tous les droits conformes aux articles énumérés dans ces statuts et ci ceux-ci sont conformes à la loi du 28 avril 1928.

Art. 17. Tout membre est tenu de se conformer aux règlements et statuts ci-énumérés.

Art. 18. L'année active du club commence le premier janvier et se termine le dernier décembre.

Art. 19. Lors de l'assemblée générale, convoquée à la fin ou au début de l'année, le caissier présente les décomptes de caisse.

Art. 20. Tous les biens de l'association sont gérés dans l'intérêt de cette dernière.

Art. 21. Tout membre du comité ne se présentant pas aux réunions de comité excusé oralement ou par courrier, doit une amende à l'association qui est fixée par le comité.

Art. 22. L'assemblée générale ordinaire doit être publique et se réunit normalement une fois par an, la date étant fixée par le comité.

Art. 23. Lors de l'assemblée générale, il peut être procédé:

- à l'élection du comité
- à l'autorisation d'effectuer le décompte annuel.

Art. 24. Tout changement des statuts s'effectuera conformément à la loi du 28 avril 1928 concernant les "a.s.b.l." et les institutions d'utilité publique.

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, ceci étant le cas si le nombre des membres actifs se trouverait inférieur à cinq, tous les biens en liquide seront virés pour compte du fonds social de la commune de Luxembourg.

Signature / Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Vice Président / Le Trésorier / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010026984/60.

(100023891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Meigerhorn Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.098.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010026970/9.

(100023191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.
